

# RAPPORT D'ACTIVITE

# 2024

---

---

SPSTI 23/87



Prévention Santé Travail  
Creuse / Haute-Vienne



## Table des matières

1.	Présentation du SPST 23-87 en 2024 .....	4
1.1.	Les chiffres clés .....	4
1.2.	Les secteurs.....	5
1.3.	L'organigramme .....	6
1.4.	La Parité au sein du SPSTI 23-87 .....	7
1.5.	Les finances et la cotisation 2024 .....	7
1.6.	La certification et l'amélioration continue.....	8
2.	Les adhérents et les effectifs suivis en 2024 .....	9
2.1.	Le nombre d'entreprises suivies et détail des effectifs .....	9
2.2.	Le nombre de salariés par type de suivi .....	10
2.3.	La répartition par centre.....	10
2.4.	Les mouvements des entreprises. ....	12
2.5.	Les secteurs d'activité par entreprises et par salariés.....	13
3.	L'état de la réalisation de l'ensemble socle de services de l'année écoulée .....	14
3.1.	Mission I – La Prévention des risques professionnels .....	14
	Nombre d'Actions en Milieu de Travail (AMT) réalisées et nombre d'adhérents impactés par ces AMT .....	14
	Nombre et Pourcentage d'établissements avec Fiche d'Entreprise (FE) .....	15
	Nombre d'établissements ayant bénéficié d'une AMT en 2024.....	15
	Nombre d'établissements ayant bénéficié d'une FE de moins de 4 ans.....	15
	Actions collectives : Nombre et titre des sessions, nombre de participants, nombre d'adhérents .....	16
3.2.	Mission II – Le Suivi individuel de l'état de santé .....	17
	Total des visites par type de visite (découpage embauches, périodiques, ...) et répartition Médecins / IDEST.....	17
	Absentéisme .....	18
	Visites réalisées et conclusions .....	18
3.3.	Mission III – La Prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien dans l'emploi	19
	Nombre d'entreprises adhérents ayant bénéficié d'une sensibilisation collective au maintien dans l'emploi.....	19
	Nombre d'orientation vers la cellule PDP .....	19
	Nombre de maintien en poste .....	19

Nombre de maintien dans l'emploi.....	19
Nombre d'inaptitudes .....	19
Nombre d'actions en accompagnement social.....	19
4. L'agrément et l'état de la réalisation du projet de service .....	20
4.1. L'agrément .....	20
4.2. Etat d'avancement du projet de service.....	20
4.3. Point d'avancement des fiches actions et réalisations 2024.....	20
Axe 1 – Renforcer la prévention primaire des TMS, RPS et des risques émergents.....	20
Axe 2 – Améliorer l'accessibilité et la qualité du suivi individuel de l'état de santé des salariés .	21
Axe 3 – Développer une offre de services adaptée et accessible fondée sur l'écoute active des besoins.....	21
Axe 4 – Accompagner les employeurs dans la mise en œuvre de la prévention.....	21
Axe 5 – Apporter un appui visible et concret aux employeurs pour le déploiement de la prévention .....	22
Axe 6 – Développer l'ancrage territorial du SPSTI et renforcer les partenariats .....	22
Axe 7 – Disposer de compétences stables et adaptées à la mission du SPSTI.....	22
Axe 8 – Assurer une gestion efficiente au service de la performance collective.....	22
Axe 9 – Maintenir et améliorer les ressources mobilières et immobilières.....	22
5. L'état de la réalisation des engagements du SPSTI et des autres signataires du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM).....	23
5.1. Présentation des actions du CPOM .....	23
5.2. Point d'avancement sur les actions du CPOM.....	23
5.3. Délai d'engagement du CPOM.....	23
6. Validation du rapport annuel des activités .....	23
7. Publication.....	23

## 1. Présentation du SPST 23-87 en 2024

### 1.1. Les chiffres clés

**8 541** adhérents et **85 098** salariés  
suivis

**3 102** actions en milieu de travail

**40 636** examens médicaux et  
entretiens infirmiers

**3 204** actions de travail sur  
dossiers

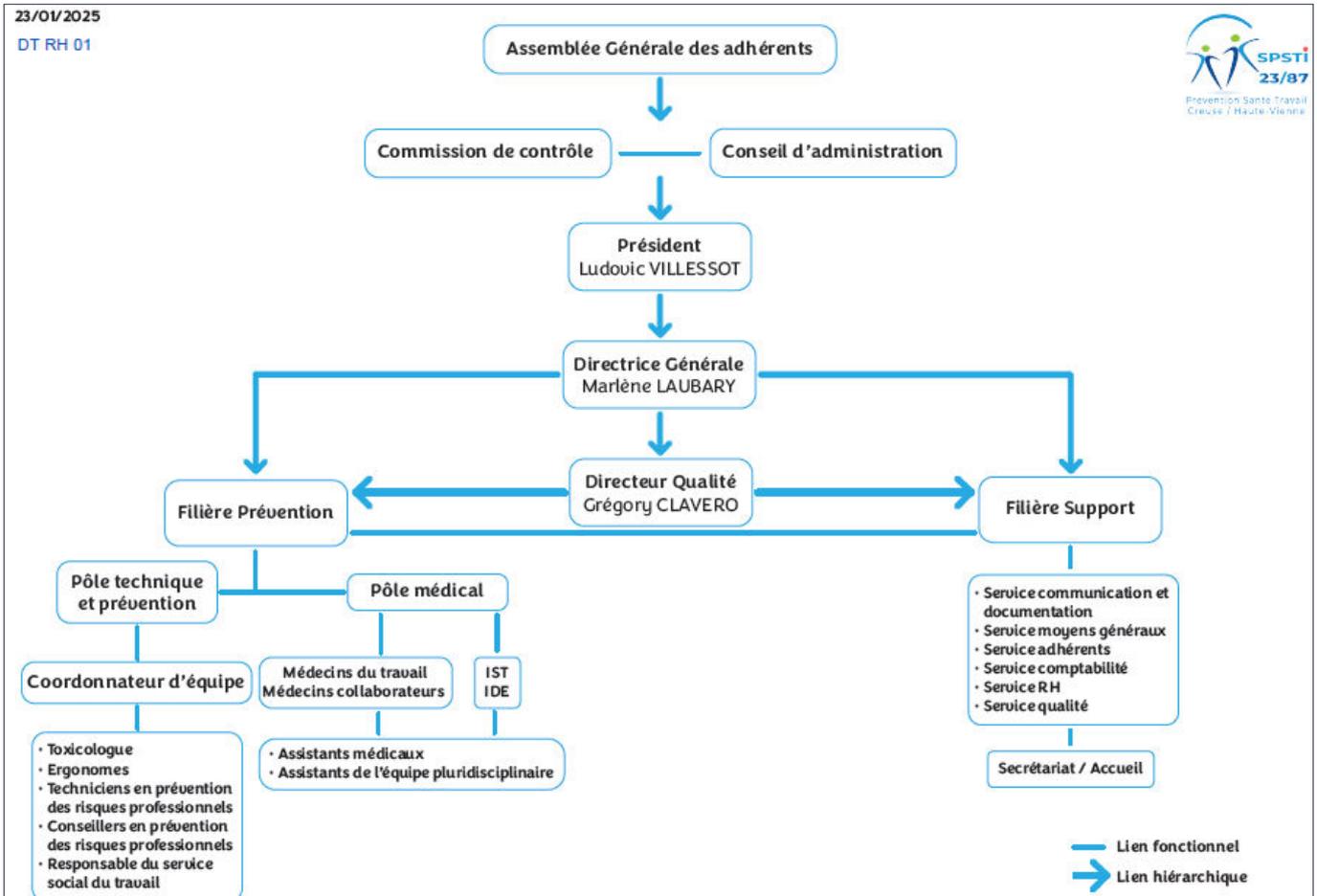
## 1.2. Les secteurs

Le SPSTI 23/87 agit au plus près des bassins d'emplois de ses adhérents et compte 5 centres fixes :

- Limoges
  - Saint Junien
  - Guéret
  - La Souterraine
  - Aubusson
- 
- 17 centres annexes sont répartis dans les communes des départements voisins.
  - Des entreprises qui accueillent les équipes médicales dans leurs locaux pour assurer le suivi médical de leurs salariés.



# 1.3. L'organigramme



## 1.4. La Parité au sein du SPSTI 23-87

Le **SPSTI 23-87** s'attache à promouvoir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

La loi n° 2018-771 pour la Liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 et le décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019 ont renforcé les dispositions légales en matière d'égalité professionnelle. L'égalité salariale entre les femmes et les hommes en entreprise fait l'objet d'une obligation de résultat, non plus seulement d'une obligation de moyens. Une obligation de transparence et de communication s'impose à toutes les entreprises d'au moins 50 salariés en matière d'égalité professionnelle. L'index, sur 100 points vise à supprimer les inégalités salariales entre les femmes et les hommes, au travers de **5 indicateurs objectifs** et, le cas échéant, de mettre en place des actions correctives.

L'Index Egalité Professionnelle Femmes Hommes au titre des données de l'année 2024 est composé des indicateurs suivants :

- Ecart de rémunération : 40
- Ecart de taux d'augmentations individuelles : non calculable
- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité : non calculable
- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations : 5
- Niveau de résultat global : L'index ne peut être calculé, car le nombre de points maximum pouvant être obtenus est inférieur à 75.

## 1.5. Les finances et la cotisation 2024

L'Assemblée Générale a fixé la cotisation pour l'année 2024 à **89€ HT** per capita.

Les produits d'exploitation ont augmenté de 6,9% en 2024 par rapport à 2023 du fait d'une hausse de la cotisation de 5€ par salarié (84€ à 89€).

Les charges d'exploitation ont augmenté de 5,7% en 2024 par rapport à 2023 du fait notamment de la hausse des salaires et charges (+10,9%) due à la refonte de la convention collective. Les impôts et taxes ont également augmenté de 20%. A contrario, les frais de fonctionnement ont diminué de 12,5%.

## 1.6. La certification et l'amélioration continue

Fidèle à ses missions, le **SPSTI 23-87** s'engage à offrir des prestations de qualité, en restant à l'écoute et en apportant des solutions adaptées aux besoins des entreprises, des employeurs et des salariés. Conscient des exigences élevées de son secteur, notre service adopte une démarche d'amélioration continue, de proactivité et vise la certification **niveau 1 du référentiel AFNOR SPEC 2217**.

Cette démarche repose sur trois axes majeurs :

- La prévention des risques professionnels
- Le suivi individuel de la santé des salariés
- La prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien dans l'emploi

Nos priorités stratégiques garantissent la réalisation de ces objectifs :

- Assurer la satisfaction des adhérents et de leurs salariés
- Gérer efficacement les ressources humaines pour répondre aux attentes des adhérents
- Garantir la conformité des systèmes d'information et la protection des données personnelles
- Veiller à une gestion saine et efficace

Enfin, nous mettons un point d'honneur à respecter **confidentialité, impartialité, objectivité et équité** dans le traitement des entreprises adhérentes, quelle que soit leur taille, ainsi que des salariés suivis. Tous les acteurs du service (direction, administration, équipes pluridisciplinaires, gouvernance...) partagent cet engagement.

Nos indicateurs :

- Satisfactions salariés : **4,58/5**
- Satisfaction adhérents : **5,85/6**
- Nombre de réclamations traitées : **25**
- Délai moyen de traitement des réclamations : dans les 8 jours à réception de la réclamation

## 2. Les adhérents et les effectifs suivis en 2024

### 2.1. Le nombre d'entreprises suivies et détail des effectifs

**8541** établissements suivies sur l'année 2024 :

**64** établissements publics

**5** indépendants



Répartition selon la taille des établissements au 31/12/2024	Nombre d'établissements	Nombre de travailleurs suivis
De 1 à 10 salariés	6 918	25 678
Dont moins de 5 salariés	5 030	10 026
De 11 à 49 salariés	1 337	28 276
De 50 à 199 salariés	260	23 065
De 200 à 249 salariés	15	3 309
De 250 à 299 salariés	1	276
300 salariés et plus	10	4 494
<b>Total</b>	<b>8 541</b>	<b>85 098</b>

## 2.2. Le nombre de salariés par type de suivi

(Nombre de salariés)	Secteur privé	Secteur Public
<b>Suivi renforcé</b>	17 839	741
<b>Suivi adapté</b>	5 700	122
<b>Suivi simple</b>	58 681	2 015

Remarque : Les chiffres sont calculés sur la base de la liste nominative, incluse dans la déclaration des effectifs et non à base des dossiers instantanés.

## 2.3. La répartition par centre

### HAUTE VIENNE

	Total Entreprises	Total SI	Total SIA	Total SIR	Total SIR1	Total Salariés
<b>Secteur 1 : Sud-Est</b>	<b>835</b>	<b>4447</b>	<b>292</b>	<b>1238</b>	<b>23</b>	<b>6000</b>
AIXE SUR VIENNE	132	807	66	277	4	1154
BUSSIERE GALANT	15	36	8	47	0	91
CHATEAUNEUF LA FORET	42	207	16	90	0	313
COUSSAC BONNEVAL	15	56	0	0	0	56
EYMOUTIERS	59	313	20	32	5	370
NEXON	73	455	22	116	3	596
PEYRAT LE CHÂTEAU	20	67	1	22	0	90
PIERRE BUFFIERE	52	287	9	26	1	323
SAINTE GERMAIN LES BELLES	74	356	9	70	0	435
SAINTE LEONARD DE NOBLAT	115	516	36	195	1	748
SAINTE YRIEIX LA PERCHE	226	1296	102	356	9	1763
SAUVIAT SUR VIGE	12	51	3	7	0	61
<b>Secteur 2 : Nord/Nord-Est</b>	<b>617</b>	<b>3248</b>	<b>246</b>	<b>1098</b>	<b>28</b>	<b>4620</b>
AMBAZAC	131	673	57	202	1	933
BELLAC	144	814	57	203	3	1077
BESSINES	74	438	23	281	15	757
BUSSIERE POITEVINE	21	65	11	11	0	87
CHÂTEAUPONSAC	32	177	5	38	0	220
LA JONCHERE	11	21	1	11	1	34
LE DORAT	47	203	15	13	0	231

MAGNAC LAVAL	29	146	10	28	0	184
MEZIERES SUR ISSOIRE	17	128	22	55	2	207
NANTIAT	45	268	29	248	3	548
SAINT SULPICE LAURIERE	11	30	1	0	0	31
SAINT SULPICE LES FEUILLES	55	285	15	8	3	311
<b>Secteur 3 : Limoges</b>	<b>4669</b>	<b>37727</b>	<b>3745</b>	<b>9496</b>	<b>129</b>	<b>51097</b>
LIMOGES HORS DPT	616	1652	303	394	4	2353
LIMOGES NORD	2228	17287	1543	2234	35	21099
LIMOGES SUD	821	6973	814	2866	32	10685
ZI NORD	600	7729	681	2528	23	10961
ZI SUD	404	4086	404	1474	35	5999
<b>Secteur 4 : Saint-Junien</b>	<b>669</b>	<b>4744</b>	<b>608</b>	<b>2093</b>	<b>26</b>	<b>7471</b>
CHALUS	49	320	12	116	0	448
FLAVIGNAC	6	19	0	11	0	30
LES CARS	8	101	13	27	2	143
ORADOUR SUR GLANE	46	399	12	76	3	490
ORADOUR SUR VAYRES	32	231	8	52	2	293
ROCHECHOUART	60	391	102	164	2	659
SAILLAT	4	169	27	574	0	770
SAINT AUVENT	8	26	0	42	0	68
SAINT JUNIEN	373	2800	409	935	12	4156
ST JUNIEN HORS DEPARTEMENT	22	51	3	34	0	88
SAINT LAURENT SUR GORRE	26	135	18	39	3	195
SAINT MATHIEU	35	102	4	23	2	131
<b>TOTAL HAUTE-VIENNE</b>	<b>6790</b>	<b>50166</b>	<b>4891</b>	<b>13925</b>	<b>206</b>	<b>69,188</b>
<b>Sous secteur Creuse</b>	<b>1751</b>	<b>10530</b>	<b>931</b>	<b>4400</b>	<b>49</b>	<b>15910</b>
ahun	36	164	7	77	3	251
Aubusson	142	863	115	207	2	1187
Auzances	87	468	57	214	2	741
Bourganeuf	72	260	7	95	2	364
Bessines	1	34				34
Bonnat	58	310	21	407	3	741
Boussac	64	568	24	288	6	886
Dun le palestel	65	329	26	112	1	468
Evaux les bains	62	363	63	161	8	595
Felletin	81	418	14	171	1	604
Gouzon	98	649	36	339	2	1026

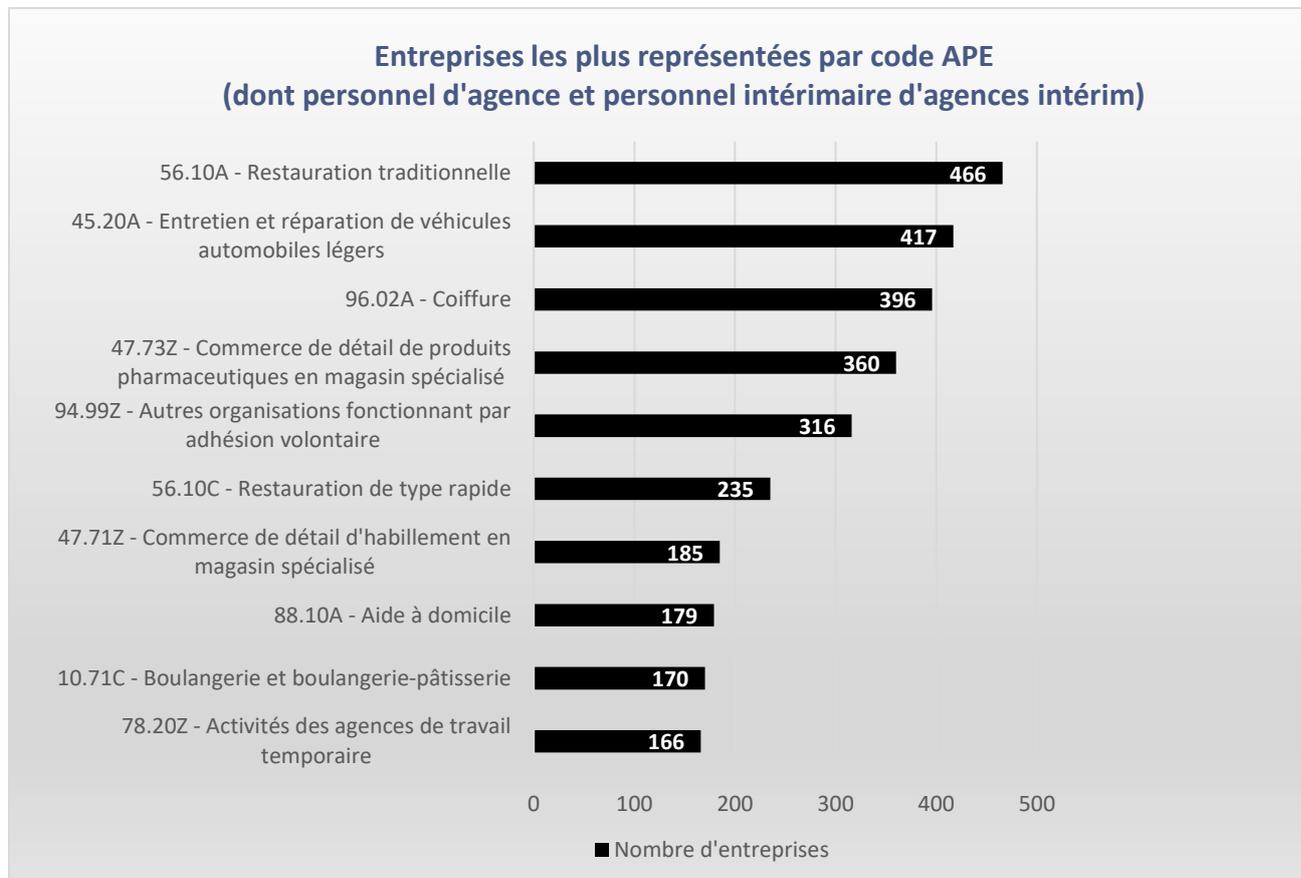
Gueret	<b>500</b>	3534	345	1454	8	5341
Gueret Hors-département	<b>210</b>	703	71	142		916
Le grand-Bourg	<b>59</b>	269	31	67	2	369
Saint Vaury	<b>55</b>	186	18	97	1	302
Souterraine	<b>161</b>	1412	96	569	8	2085
TOTAL Creuse	<b>1751</b>	<b>10375</b>	<b>871</b>	<b>4234</b>	<b>46</b>	<b>15910</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8541</b>	<b>60696</b>	<b>5822</b>	<b>18325</b>	<b>255</b>	<b>85098</b>

#### 2.4. Les mouvements des entreprises.

Nouveaux adhérents	Nombre établissements au 30.12.2024	Nombre de salariés déclarés
Nouveaux adhérents	839	3059
Indépendant	5	5

Radiation et motifs	Nombre établissements au 30.12.2024	Nombre de salariés déclarés N-1
Pas de déclaration d'effectifs / Non paiement	376	1183
Liquidation Judiciaire	45	285
Cessation d'activité	92	303
Plus de personnel	222	365
Fusion entreprises	2	5
Transfert entreprises	108	964
Autres (Démissions, dénonciations convention,...)	71	357
<b>TOTAL</b>	<b>916</b>	<b>3462</b>

## 2.5. Les secteurs d'activité par entreprises et par salariés



### 3. L'état de la réalisation de l'ensemble socle de services de l'année écoulée

#### 3.1. Mission I – La Prévention des risques professionnels

Nombre d'Actions en Milieu de Travail (AMT) réalisées et nombre d'adhérents impactés par ces AMT

AMT réalisées en 2024 Selon les types d'AMT (Thésaurus AMT moyens)	Nombre d'AMT	Nombre d'établissements bénéficiaires
Analyse	977	657
dont analyse de situation de travail / étude de poste	815	542
dont analyse de fiches de sécurité	162	115
Animation de campagnes d'information et de sensibilisation <sup>(1)</sup>	81	139
dont ateliers collectifs	62	48
dont webinaires	19	91
Conseil	690	348
Accompagnement à la rédaction ou la mise à jour du DUERP	217	212
Fiche d'entreprise <sup>(2)</sup>	750	750
Dont FE réalisée pour les nouveaux adhérents	130	130
Métrologie	71	46
Participation, notamment CSE	154	79
Autre (Rédaction, suivi, formation...)	162	157
<b>Total</b>	<b>3 102</b>	<b>1 445</b>

	<b>Pour les adhérents actifs au 31/12/2024</b>
<b>Nombre d'établissements ayant bénéficié d'au moins une action de prévention primaire au cours des 4 dernières années</b>	<b>2 552</b>
<b>Nombre de salariés ayant bénéficié d'au moins une action de prévention primaire au cours des 4 dernières années</b>	<b>55 760</b>

#### Nombre et Pourcentage d'établissements avec Fiche d'Entreprise (FE)

Situation de la FE	Nb d'adhérents	
Pas de FE	4081	48%
FE > 4 ans	2083	24%
FE < 4 ans	2377	28%
	<b>8541</b>	<b>100%</b>

**4460** établissements avec une fiche d'entreprise, soit **52%**

#### Nombre d'établissements ayant bénéficié d'une AMT en 2024

⇒ **1445** entreprises ont bénéficié d'Action en Milieu de Travail (AMT) sur l'année 2024.

#### Nombre d'établissements ayant bénéficié d'une FE de moins de 4 ans

Etablissements actifs au 31/12/2024	Nombre d'établissements couverts par une FE de moins de 4 ans	Nombre de salariés couverts par une FE de moins de 4 ans
<b>Total</b>	<b>2 377</b>	<b>42 450</b>

<b>Etablissements de 1 à 10 salariés</b>	<b>1 549</b>	<b>6 466</b>
<b>Etablissements de 11 à 49 salariés</b>	<b>639</b>	<b>14 184</b>
<b>Etablissements de 50 salariés et plus</b>	<b>189</b>	<b>21 800</b>

**2377** établissements avec une fiche d'entreprise à jour.

**750** fiches d'entreprise réalisées ou mises à jour en 2024

Actions collectives : Nombre et titre des sessions, nombre de participants, nombre d'adhérents

Sur l'année 2024, 19 ateliers collectifs de sensibilisation aux risques professionnels ont été organisés, réunissant 147 participants sur les thèmes suivants issus de 91 entreprises adhérentes. Les thématiques étaient les suivantes :

- Travail de nuit, horaires décalés, comment préserver sa santé ?
- Echauffements et étirements au poste de travail
- Travail sur écran : ergonomie du poste de travail et exercices d'étirements
- RPS, de quoi parle-t-on ?
- Comment prévenir les AES ?
- Contraintes thermiques
- Être actif et aidant : comment concilier vie privée et vie professionnelle ?
- Je dois rédiger mon document unique, comment faire ?
- Activité physique, il faut bouger même après les JO
- Nouveau décret pour les travailleurs exposés aux CMR, êtes-vous à jour ?
- Prévenir le burn out au travail
- Prévention du harcèlement moral et sexuel, rôle et missions du référent

Le **SPSTI 23-87** s'est par ailleurs investi dans la promotion des campagnes de prévention suivantes :

- Dry January
- Prévention du Diabète
- Mars Bleu
- Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail
- Journée mondiale de l'hypertension
- Prévention Canicule
- Prévention Suicide et Santé mentale
- Octobre rose
- Mois sans tabac
- Movember
- Journée mondiale des personnes en situation de handicap

### 3.2. Mission II – Le Suivi individuel de l'état de santé

Total des visites par type de visite (découpage embauches, périodiques, ...) et répartition Médecins / IDEST

Nombre d'examens selon la nature des examens réalisés en 2024	Réalisés par un médecin	Réalisés par un infirmier*	Total	Dont téléconsultations
<b>Visites d'embauche</b>	5 930	10 700	16 630	
<i>VIP initiales</i>	3 116	10 700	13 816	
<i>Examens médicaux d'embauche</i>	2 814		2 814	
<b>Visites périodiques</b>	5 110	7 392	12 502	1
<i>VIP périodiques</i>	2 136	5 549	7 685	
<i>Visites intermédiaires pour les SIR</i>	101	1 843	1 944	
<i>Examens périodiques d'aptitude</i>	2 873		2 873	
<b>Visites de pré reprise</b>	2 903		2 903	233
<b>Visites de reprise</b>	4 514	156	4 670	26
<b>Visites à la demande</b>	3 839		3 839	221
<i>Dont demande du salarié</i>	1 366		1 366	
<i>Dont demande de l'employeur</i>	1 274		1 274	
<i>Dont demande du médecin du travail</i>	1 199		1 199	
<b>Visites de mi-carrière</b>	33	19	52	
<b>Visites post-exposition en cours de carrière</b>	1		1	
<b>Visites post-professionnelles</b>	39		39	2
<b>Total</b>	22 369	18 267	40 636	483

## Absentéisme

Types d'absences	Nombre de salariés absents
<b>Absent sans excuse (non prévenu dans les délais minimum de 48h)</b>	<b>4 364</b>
<b>Absent et excusé (prévenu quel que soit le délai avant 48h)</b>	<b>2 418</b>
<b>TOTAL absences</b>	<b>6 782</b>

	Médecins	IDEST	TOTAL
<b>Taux d'absentéisme non-excuses aux visites</b>	8,15 %	13,33 %	10,74 %

**40 636** visites réalisées.

4 364 absences sans excuse représentent une perte de temps médical de 6,48% (calculé sur la base du temps médical moyen par visite).

## Visites réalisées et conclusions

Conclusions	Total
<b>Avis d'aptitude</b>	<b>7 070</b>
<b>Attestation de suivi</b>	<b>17 986</b>
<b>Fiche de visite (attestation ou fiche d'aptitude) avec annexe 4, dont :</b>	<b>5 265</b>
Inaptitude	802
<b>Visite n'ayant pas abouti à l'émission d'une fiche de visite</b>	<b>10 315</b>
<b>TOTAL</b>	<b>40 636</b>

### 3.3. Mission III – La Prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien dans l'emploi

Nombre d'entreprises adhérents ayant bénéficié d'une sensibilisation collective au maintien dans l'emploi.

108 salariés ayant bénéficié d'une sensibilisation

1 soirée pendant la semaine du handicap a été réalisée en 2024 sur le thème « Maintien dans l'emploi et handicap », près de 50 entreprises ont participé à cet évènement.

Nombre d'orientation vers la cellule PDP

**81** Orientations vers la cellule PDP

Nombre de maintien en poste

**4 463** aménagements de poste

Nombre de maintien dans l'emploi

**6033** orientations vers un partenaire extérieur en lien avec la PDP (Cap emploi, MDPH, service social...) signalements auprès de Cap Emploi concernant le maintien dans l'emploi

Nombre d'inaptitudes

**802** inaptitudes

Nombre d'actions en accompagnement social

**354** salariés pris en charge par un assistant social \* en 2024

## 4. L'agrément et l'état de la réalisation du projet de service

### 4.1. L'agrément

Bien que le périmètre de nos actions ait changé au moment de la fusion entre le service de Haute-Vienne et le service de la Creuse en octobre 2022, le projet de service 2022-2026 fait l'objet d'une refonte totale suite à la décision d'agrément pour 2 ans signifiée le 2 septembre 2024.

### 4.2. Etat d'avancement du projet de service

Le projet de service 2024-2029 repose sur la vision suivante : un système de santé au travail plus réactif, plus accessible et davantage centré sur la prévention, grâce à une approche pluridisciplinaire et digitale.

Pour cela, nous déclinons l'offre socle de services mettons en œuvre une politique Qualité dans le cadre de la SPEC 2217 dont les objectifs sont d'assurer une amélioration continue de la prévention et santé au travail, de garantir l'effectivité du service rendu et d'assurer l'équité de traitement entre les adhérents du SPSTI 23/87.

### 4.3. Point d'avancement des fiches actions et réalisations 2024

#### Axe 1 – Renforcer la prévention primaire des TMS, RPS et des risques émergents

Pour réaliser cet objectif, le SPSTI 23/87 s'engage à :

- Mettre en place un programme de prévention TMS/RPS ciblé sur les secteurs les plus touchés
- Structurer l'intervention des équipes pluridisciplinaires dans l'évaluation des risques professionnels grâce au renfort en ressources humaines et à l'utilisation d'outils numériques innovants et performants
- Renforcer les actions de sensibilisations
- Renforcer les partenariats territoriaux avec les parties prenantes (CARSAT/branches professionnelles, organisations patronales, associations de commerçants, organisations syndicales...)
- Améliorer notre visibilité et améliorer notre image de marque
- Soutenir la montée en compétences des référents internes sécurité et santé au travail

## Axe 2 – Améliorer l'accessibilité et la qualité du suivi individuel de l'état de santé des salariés

L'objectif est de garantir un accès équitable, efficace et adapté aux visites médicales et aux actions de suivi, notamment dans les TPE-PME isolées et les zones rurales. Pour réaliser cet objectif, le SPSTI 23/87 s'engage à :

- Respecter les délais de rendez-vous médicaux, notamment pour les visites d'embauche, les visites d'embauche SIR et enrayer les retards de VIP
- Déployer la télémédecine dans les secteurs qui le nécessitent
- Renforcer le rôle des infirmiers en santé au travail dans les actions en milieu de travail
- Prioriser les salariés à risque via une stratification dynamique (âge, pathologie, poste à risque)

## Axe 3 – Développer une offre de services adaptée et accessible fondée sur l'écoute active des besoins

Pour réaliser cet objectif, le SPSTI 23/87 s'engage à :

- Recueillir les besoins et attentes des entreprises et salariés : Mise en place d'une enquête annuelle : "Votre avis est important pour nous"
- Traiter les réclamations et les dysfonctionnements : Suivi du nombre, des délais de traitement et de la satisfaction post-traitement
- Déploiement de l'outil MAP (module statistique) : Extraction des données d'activité et d'intervention pour mieux cibler les besoins
- Recueil de la satisfaction des salariés : Visites médicales, ateliers de sensibilisation, entretiens
- Systèmes d'information : Sécurité, interopérabilité, conformité HDS, RGPD, interventions prestataires
- Sensibilisation cybersécurité : Sessions internes, taux de participation, tests de phishing

## Axe 4 – Accompagner les employeurs dans la mise en œuvre de la prévention

L'objectif est de faire du SPSTI un acteur de conseil de proximité pour instiller une culture de la prévention dans les TPE/PME.

Pour réaliser cet objectif, le SPSTI 23/87 s'engage à :

- Apporter une expertise de terrain dans l'évaluation des risques et la mise à jour du DUERP
- Coconstruire avec les branches professionnelles et les organisations patronales et syndicales des plans de prévention sectoriels
- Créer une interface employeurs simple et accessible
- Promouvoir les démarches de qualité de vie et conditions de travail (QVCT)

## Axe 5 – Apporter un appui visible et concret aux employeurs pour le déploiement de la prévention

Pour réaliser cet objectif, le SPSTI 23/87 s'engage à :

- Communication et sensibilisation renforcées : Newsletters, réseaux sociaux, taux d'ouverture
- Suivi individuel réglementaire : Suivi des taux de réalisation, retards, absentéisme, orientations
- Actions en milieu de travail : Nombres d'interventions (FE, DUERP, APP, CSE)
- Accompagnement à la PDP (prévention de la désinsertion professionnelle) : Nombre d'entreprises informées, nombre de maintiens en emploi
- Outils dédiés : Taux d'utilisation de MAP, DUERP, téléconsultations, espaces connectés
- Immobilier et équipements : Taux de couverture du territoire

## Axe 6 – Développer l'ancrage territorial du SPSTI et renforcer les partenariats

L'objectif est d'intégrer le SPSTI dans la dynamique territoriale de santé publique, d'emploi et de développement économique. Pour réaliser cet objectif, le SPSTI 23/87 s'engage à :

- Développer des coopérations avec les acteurs locaux de l'emploi, de l'insertion, de la prévention
- Positionner le SPSTI comme animateur de la prévention sur les bassins d'emploi
- Renforcer la gouvernance territoriale avec les DDETS, ARS, DREETS, CARSAT, URSSAF

## Axe 7 – Disposer de compétences stables et adaptées à la mission du SPSTI

Pour réaliser cet objectif, le SPSTI 23/87 s'engage à :

- Préservation de la santé des équipes : CSSCT, AT, MP, accidents du travail, DUERP interne
- Formation continue : Entretiens professionnels, recueil des besoins, formations DPC
- Recrutement et partenariats universitaires
- QVCT et dialogue social : Réunions CSE/CSSCT, accord d'entreprise, enquêtes internes

## Axe 8 – Assurer une gestion efficiente au service de la performance collective

Pour réaliser cet objectif, le SPSTI 23/87 s'engage à :

- Équilibre financier : Suivi budgétaire, résultat d'exploitation, trésorerie

## Axe 9 – Maintenir et améliorer les ressources mobilières et immobilières

Pour réaliser cet objectif, le SPSTI 23/87 s'engage à :

- Projet déménagements
- Enquête investissements

## 5. L'état de la réalisation des engagements du SPSTI et des autres signataires du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM)

### 5.1. Présentation des actions du CPOM

Le dernier Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) signé couvre la période 2015-2019. Il n'y a pas eu de nouveaux CPOM signés depuis.

### 5.2. Point d'avancement sur les actions du CPOM

Le **SPSTI 23-87** a participé à la séquence de travail relative à la confection des CPOM organisée le 14 novembre 2024 par le Directeur régional adjoint, chef du Pôle travail de Nouvelle Aquitaine, avec la CARSAT Centre Ouest.

4 ateliers se sont tenus autour des thématiques PDP (axe obligatoire) et risque chimique (silice et fumées de soudage). Des fiches action doivent être coconstruites autour de ces thèmes en 2025.

### 5.3. Délai d'engagement du CPOM

Une prochaine rencontre doit avoir lieu en 2025 afin de déterminer les objectifs.

## 6. Validation du rapport annuel des activités

Le présent rapport annuel est présenté à la commission de contrôle et au conseil d'administration le 6 mai 2025.

## 7. Publication

Ce rapport est présenté à l'Assemblée Générale ordinaire le 23 mai 2025, pour être publié ensuite sur le site internet du **SPSTI 23-87**.